



Spray Désherbant et Antimousse Terrasses, allées et sentiers

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 2/27/2018 Version: 01.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Article
Nom commercial : Spray Désherbant et Antimousse Terrasses, allées et sentiers
Code du produit : 1003667
Autres moyens d'identification : Numéro d'autorisation: 10283G/B & L02010-070

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Produits phytopharmaceutiques
Herbicide
Anti-mousse

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DCM - De Ceuster Meststoffen nv/sa
Bannerlaan 79
2280 Grobbendonk - Belgium
T +32 (0)14 25 73 57 - F +32 (0)14 21 76 02
dcm@dcm-info.com - www.dcm-info.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	telephone number +32 2 264 96 30 (normal fee) if emergency number not available
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+352 8002 5500	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP) : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux.

Phrases EUH : EUH208 - Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one. Peut provoquer une réaction allergique.
EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Phrases supplémentaires : SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
SPo - Ne pas pénétrer dans les cultures/surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec.
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de (distance selon étiquette) par rapport aux eaux de surface.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

Spray Désherbant et Antimousse Terrasses, allées et sentiers

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

3.2. Mélanges

Remarques : Produit phytopharmaceutique. Prêt à l'emploi.

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Acide nonanoïque	(N° CAS) 112-05-0 (N° CE) 203-931-2 (Numéro index) 607-197-00-8	<= 3.1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 3, H412
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	(N° CAS) 2634-33-5 (N° CE) 220-120-9 (Numéro index) 613-088-00-6	<= 0.5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche à l'eau. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Reactivité en cas d'incendie : Peut libérer des gaz toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

- Protection en cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire séparé et des vêtements de protection complets en cas d'incendie.
- Autres informations : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Porter un équipement de protection individuel. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Incorporer dans un matériau absorbant inerte (par exemple sable, terre de diatomées, liant acide, liant universel, sciure de bois). Ramasser mécaniquement et apporter le traitement des déchets. Mise au rebut conformément aux réglementations gouvernementales. Pour nettoyer le sol et tous les objets contaminés par ce produit, utiliser une solution alcaline diluée.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

Spray Désherbant et Antimousse Terrasses, allées et sentiers

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver à l'abri du gel. Tenir au frais. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Durée de stockage maximale : 2 année
Température de stockage : 2 - 25 °C
Informations sur le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits phytopharmaceutiques. Herbicide. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et l'information sur le produit.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

DNEL : 58.8 mg/m³ - Acide nonanoïque
Indications complémentaires : Le produit ne contient pas d'éléments pour lesquels les valeurs MAC sont définies.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Maintenir une bonne hygiène industrielle. Éviter la dérive de brume ou de pulvérisation.

Protection des mains:

Les gants utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive 89/686/CEE et de la norme correspondante NF EN 374. Le choix d'un gant approprié dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Le temps de pénétration exact peut être trouvé chez le fabricant de gants; prenez ça en compte. Caoutchouc butyle - épaisseur du gant: 0,7 mm; Chloroprène - épaisseur du gant: 0,5 mm; Épaisseur du gant en PVC: 0,7 mm

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité bien fermées (EN166)

Protection de la peau et du corps:

Les vêtements de travail fermés sont recommandés

Protection des voies respiratoires:

Eviter l'inhalation des vapeurs

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide
Apparence : Liquide.
Couleur : Blanc laiteux.
Odeur : Caractéristique.
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
pH : 4.47 - à 20°C
pH solution : 4.12 - Concentration: 10.00 g/l, 20°C, CIPAC MT 75.3
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible
Point de fusion : <= 0 °C
Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : ≈ 100 °C
Point d'éclair : > 100 °C
Température d'auto-inflammation : 430 °C
Température de décomposition : > 400 °C
Inflammabilité (solide, gaz) : Pas inflammable
Pression de vapeur : 0.000061 hPa - Ligne directrice 104 de l'OCDE (les valeurs indiquées se rapportent à la substance active)
Densité relative de vapeur à 20 °C : Sans objet
Densité relative : 0.9958
Solubilité : Emulsionnable.
Eau: 0.8 g/l - à 20°C, pH 5.0, Ligne directrice 105 de l'OCDE (les valeurs indiquées se rapportent à la substance active)

Spray Désherbant et Antimousse Terrasses, allées et sentiers

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Log Pow	: 3.89 - à 20°C, pH 2.38, coefficient de partage n-octanol / eau, méthode HPLC (les valeurs indiquées se rapportent à la substance active)
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 2.4 mPa.s
Propriétés explosives	: Non explosif. EEC A.14, BPL: oui, non explosif.
Propriétés comburantes	: Non comburant.
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: Sans objet
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: Sans objet

9.2. Autres informations

Autres propriétés	: Tension superficielle: 27.01 mN/m à 20°C; 27.42 mN/m à 40°C.
-------------------	--

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réaction exothermique avec (certaines) bases.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Rien connu.

10.5. Matières incompatibles

Rien connu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

Spray Désherbant et Antimousse Terrasses, allées et sentiers	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg Ligne directrice de l'OCDE 423 (le produit n'a pas été testé, l'évaluation est basée sur les propriétés des composants)
DL 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg Ligne directrice 402 de l'OCDE (informations fournies sur la base de données obtenues à partir de substances équivalentes)
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5.1 mg/l Ligne directrice de l'OCDE 403

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Lapin, Résultat - pas d'irritation de la peau, Ligne directrice 404 de l'OCDE ((le produit n'a pas été testé, l'évaluation est dérivée des propriétés des composants)) pH: 4.47 - à 20°C
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Lapin, Résultat - irritation des yeux, Ligne directrice 405 de l'OCDE(informations fournies sur la base de données obtenues à partir de substances équivalentes)) pH: 4.47 - à 20°C
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Cavia, Résultat - ne provoque pas de sensibilisation cutanée, Ligne directrice 423 de l'OCDE. (informations fournies sur la base de données obtenues à partir de substances équivalentes))
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Génotoxicité in vitro: ne contient aucun ingrédient dangereux selon GHS)
Cancérogénicité	: Non classé (Ne contient pas de composant listé comme cancérogène)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Non toxique pour la reproduction. Ne contient pas d'ingrédients sur la liste des substances toxiques pour la reproduction)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Évaluation: Non classé comme toxicité d'organe cible spécifique, exposition unique
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Évaluation: Non classé comme toxicité d'organe cible spécifique, exposition répétée
Danger par aspiration	: Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë	: Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé

Spray Désherbant et Antimousse Terrasses, allées et sentiers

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Spray Désherbant et Antimousse Terrasses, allées et sentiers

CL50 poisson 1	86.8 mg/l , 96h, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel), semi-statique, ligne directrice de l'OCDE 203
CE50 Daphnie 1	141 mg/l , 48h, Daphnia magna (grande puce d'eau), semi-statique, ligne directrice de l'OECD 202.
EC50 72h algae 1	40.1 mg/l , 72h, Pseudokirchneriella subcapitata (algue verte), ligen directrice de l'OCDE 201.

12.2. Persistance et dégradabilité

Spray Désherbant et Antimousse Terrasses, allées et sentiers

Biodégradation	94 % Facilement biodégradable, temps d'exposition 28 jours, ligne directrice de l'OCDE 301F. Remarque: la biodégradabilité de l'acide pélargonique était de 94% après 28 jours. Le critère de sélection de 10 jours (dégradation de 10%) a déjà été atteint le jour 1, à la fin de la fenêtre de 10 jours (jour 11), le produit a été dégradé à 75%.
----------------	--

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Spray Désherbant et Antimousse Terrasses, allées et sentiers

Log Pow	3.89 - à 20°C, pH 2.38, coefficient de partage n-octanol / eau, méthode HPLC (les valeurs indiquées se rapportent à la substance active)
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation est peu probable. L'acide pélargonique appartient au groupe des acides gras, qui existent également dans la nature. Les niveaux de fond naturels des acides gras sont déterminés par le métabolisme des plantes et les processus microbiologiques dans les sols, les milieux aquatiques et d'autres écosystèmes. Les acides gras sont rapidement dégradés dans l'environnement par des microorganismes dans des conditions aérobies.

12.4. Mobilité dans le sol

Spray Désherbant et Antimousse Terrasses, allées et sentiers

Ecologie - sol	La pollution des eaux souterraines est peu probable.
----------------	--

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Produit. Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. Ne pas laisser s'écouler dans les eaux de surface ou dans les égouts. Peut être éliminé comme un déchet solide ou incinéré dans une installation appropriée conformément aux règlements locaux en vigueur. Emballage. Offrez des matériaux d'emballage lavés aux entreprises de recyclage locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre
Non applicable
- Transport maritime
Non applicable
- Transport aérien
Non applicable
- Transport par voie fluviale
Non applicable
- Transport ferroviaire
Non applicable

Spray Désherbant et Antimousse Terrasses, allées et sentiers

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque de graves lésions des yeux
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
	EUH208 - Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one. Peut provoquer une réaction allergique.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit